



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, 30 octobre 2024

Rapport-préavis No. 70/2024 - Stratégie globale de gestion de l'éclairage public

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Membres : **M. Jacques Auberson (1^{er} membre) – Alliance libérale de Prangins**
M. Marco Generoso – Alliance libérale de Prangins
M. Gérald Müller – Entente pranginoise
M. Georges Bochud – Entente pranginoise
M. Franck Eloi – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers

Secrétaire